

par Radio-Canada en l'occurrence est que les droits sont réglementés aux États-Unis.

La deuxième situation signalée se rapporte à des séries produites au Canada et acquises d'un distributeur canadien par Radio-Canada pour tout le réseau anglais de télévision. Encore une fois, Radio-Canada blâme quelqu'un d'autre. La Société déclare que le producteur canadien tente habituellement de conclure un arrangement prévoyant une exception dans le cas de Windsor pour retirer ainsi un maximum de profit d'une vente à des intérêts américains. La troisième situation que Radio-Canada mentionne porte sur les séries réalisées au Canada avec participation de la Société au financement et à la production. La Société déclare que dans ce cas, elle acquiert les droits de télévision canadiens, mais qu'elle ajourne d'ordinaire ses droits quant à Windsor. Le rapport ajoutait:

Si l'on veut attirer le capital de production, il importe de rehausser les possibilités de vente aux États-Unis. Le fait de favoriser les compagnies de production privées est un aspect important, aux yeux de Radio-Canada, de l'expansion de la participation canadienne.

Cette tirade laisse entendre, semble-t-il, que ce n'est que dans de telles circonstances qu'on priverait la station de Windsor d'émissions de la Société Radio-Canada. Mais il n'en est pas ainsi, car dans le cas qui m'occupe, la série est entièrement réalisée par Radio-Canada et coûte aux contribuables 2 millions de dollars. Il ne s'agit pas de l'un des cas que la Société a mentionnés. Ce cas est bien plus grave que tout autre que la Société a tenté de défendre par le passé. Pourtant la même politique a été suivie. On prétend agir ainsi pour encourager les sociétés privées de production, ce qui ne tient pas debout du tout. Aucune société privée n'est en cause dans la présente affaire.

Quoi qu'il en soit, on ne peut évaluer les priorités et les responsabilités de Radio-Canada du seul point de vue de la rentabilité. D'après la charte de cette société, qui a été établie par le Parlement fédéral, celle-ci doit chercher à réaliser certains objectifs généraux; on songe, par exemple, à la diffusion de la culture canadienne. On ne peut certes pas dire que, dans la région de Windsor, la société s'acquitte de cette obligation.

J'ai parrainé un avis de motion d'initiative parlementaire demandant de renvoyer au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts la question de cette politique selon laquelle on refuse ou l'on retarde la diffusion de certaines émissions de télévision à Windsor afin de les vendre à meilleur prix aux réseaux américains. J'espère avoir prochainement l'occasion d'aborder ce sujet à la Chambre et que la question sera renvoyée au comité permanent en vue d'une enquête sur la situation.

Ce qui importe surtout, c'est que la population de Windsor sache si Radio-Canada entend modifier sa politique quand elle sera seule propriétaire du poste. Le président Dunton a déclaré que le moment venu, la Société Radio-Canada traiterait la station de Windsor de la même manière que toutes les autres. C'est une chose que j'aimerais consigner au compte rendu officiel.

Les citoyens de Windsor aimeraient savoir, je pense, si la disposition relative à la protection de la frontière normalement attachée aux émissions de hockey va être supprimée. Par suite de cette disposition, on nie présentement à Windsor l'occasion de pouvoir regarder certaines parties à cause du refus de la LNH de permettre que ces programmes soient diffusés à l'intérieur d'un certain rayon de Detroit. Ils aimeraient aussi savoir si la Société Radio-

[M. MacGuigan.]

Canada entend prendre une position ferme avec la LNH et lui faire comprendre que si elle empêche la diffusion des parties de ce genre à Windsor, celles-ci ne seront diffusées nulle part au Canada.

Non seulement les gens de Windsor, mais tous les Canadiens, je crois, aimeraient aussi savoir pourquoi la Société a décidé d'attendre encore trois ans et demi pour remplir ses obligations à l'égard de la région de Windsor. Pourquoi néglige-t-elle de modifier sa politique dès maintenant?

Je voudrais aussi savoir ceci: en échange de quelle quantité d'espèces sonnantes et trébuchantes a-t-on vendu aux États-Unis les droits des habitants de Windsor? Dans le passé, la Société a tenté de ne pas divulguer ce renseignement, mais il me semble que les Canadiens sont en droit de savoir ce qu'a coûté au juste cette décision qui tend à priver Windsor de ses possibilités d'accès au patrimoine culturel canadien.

• (1420)

A mon avis, c'est une question qui non seulement concerne Radio-Canada mais le CRTC et le gouvernement également. Un passage du discours du trône, reproduit à la page 3 du hansard, se lit comme suit:

Une autre forme encore d'isolement tient aux déficiences de services de communications. Le gouvernement s'inquiète de ce que, présentement, plusieurs collectivités sont dépourvues des services nationaux de radiodiffusion...

J'ai bien l'impression, monsieur l'Orateur, qu'on ne songeait pas à Windsor lorsqu'on a écrit ce passage, mais il me semble qu'il convient très bien aux citoyens de Windsor. Le service que leur donne Radio-Canada est indifférent sous tous rapports. Il est indifférent parce que Radio-Canada semble indifférent aux intérêts des gens de Windsor.

Pour conclure, je désire simplement souligner que le discours du trône a, de fait, analysé le problème de l'isolement et les véritables remèdes à y apporter. Puis-je espérer que l'isolement où se trouve la télévision de Windsor fera bientôt partie de l'ensemble du problème canadien.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire tout d'abord combien je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le discours du trône. J'ai toujours trouvé de tels débats très intéressants, parce qu'ils donnent la possibilité aux députés d'entendre parler des problèmes qui surviennent dans les différentes circonscriptions du pays, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres débats à la Chambre.

Je voudrais féliciter le motionnaire et le deuxième parrain. Je connais le premier assez bien. J'ai à maintes reprises admiré ses propos et nous nous rendons tous certainement compte de la justesse de ses remarques, comme d'ailleurs de celles d'un grand nombre de ministériels. N'est-il pas malheureux, cependant, que quand l'occasion se présente, ces honorables députés ne votent pas suivant la ligne de conduite qu'ils énoncent, ce qui nuit à la démocratie.

Les principaux sujets d'inquiétude des gens de ma région ne diffèrent pas tellement, je pense, de ceux du reste du pays. L'inflation vient au premier rang, et elle nous inquiète vivement. L'agriculture canadienne n'a pu marcher de pair avec les hausses de prix si fréquentes dans l'industrie et la main-d'œuvre. Elle a malheureusement été incapable de fixer le prix de ses produits et le coût général des services a souvent été une source de grandes difficultés ces dernières années, car même si les